

CIBLE

Rafles

Dans l'est de Paris, la police vient arrêter des parents et des grands-parents à la sortie des écoles, devant les enfants. Quand les autres parents s'indignent et s'interposent, la police lâche sur eux des chiens, utilise la matraque et les gaz lacrymogènes, procède à des interpellations – dont celle d'une directrice d'école placée en garde à vue pendant sept heures.

Pourtant, en septembre dernier, les préfets avaient reçu l'ordre de ne plus procéder à des arrestations de sans papiers dans les établissements scolaires ou à proximité de ceux-ci, comme c'était le cas avant l'été.

Ces violences scandaleuses provoquent trois observations :

Comme d'habitude, le gouvernement fait des promesses pour faire retomber la tension puis reprend quelques mois plus tard sa politique de répression ;

Il est clair que Nicolas Sarkozy entend défendre l'identité nationale en faisant arrêter et expulser des parents et des enfants qui ne menacent en rien la patrie et qui sont pour la plupart des Français en devenir.

Il est inutile que le candidat de la droite nous décrive « la France d'après » : nous l'avons déjà sous les yeux.

OPINION PUBLIQUE

Ce que dit le peuple

Idées

**François
Furet**

p. 9

NAR

**Le 26^e
Congrès**

p. 10/11

Soldats de plume

Il est normal que les candidats en campagne n'écrivent pas leurs discours et chargent de proches collaborateurs d'exprimer leurs convictions. Rien ne va plus quand ces plumes de l'ombre deviennent les instruments d'une technique de communication fondée sur le double langage.

En toute simplicité, parlons si vous le voulez bien de la *weltanschauung* sarkozienne - autrement dit de la conception générale de l'homme et du monde énoncée par le porte-parole de l'aile droite de l'oligarchie. Nous savons que sa philosophie de l'histoire opère une coupure radicale entre la France d'avant et la France d'après mais nous regarderons les choses par le petit bout de la lorgnette - plus exactement du bout de la plume dont on fait les candidats.

Dans la France d'avant, les dirigeants politiques invitaient de bonnes plumes à rédiger des discours ou des éléments de discours qu'ils corrigeaient de leur propre main. Les bons nègres étaient ceux qui parvenaient à exprimer dans leurs textes la pensée, la personnalité, le style de l'homme ou de la femme en fonction. Charles de Gaulle, Maurice Thorez, François Mitterrand, Georges Marchais

eurent à leur service d'excellents soldats de plume. Tous gardaient secrète leur collaboration, par respect pour l'homme d'État ou le chef de parti et parce que, devenant l'autre le temps de la rédaction, ils étaient par définition étrangers à eux-mêmes.

Mais dans la France qui est juste avant la France d'après - en cette période de campagne présidentielle - nous sommes parvenus au point ultime d'une évolution amorcée dans les années soixante-dix.

Dans un premier temps, giscardien, la forme l'emporte sur le fond, la technique de communication prime sur le contenu de ce qui est communiqué. Le procédé est vieux comme le monde mais il prend une dimension nouvelle avec la télévision.

Dans un deuxième temps, chiraquien, la forme masque l'absence de fond par un raffinement technique : le discours de Jacques Chirac en 1995 est le produit d'un mixage réalisé

par copier-coller entre un texte *gaulliste social* rédigé par Henri Guaino et un texte ultra-libéral rédigé par Alain Madelin (1). Élu président grâce à ce double langage, l'homme qui dénonçait la fracture sociale efface le message gaulliste de gauche et se fait le chantre de l'ultra-libéralisme.

Le troisième temps, sarkozien, prolonge le deuxième avec quelques innovations. Comme Jacques Chirac, Nicolas Sarkozy fait rédiger ses discours patriotiques et travaillistes par Henri Guaino tout en annonçant des réformes ultra-libérales. Le fait nouveau est que son nègre est devenu une vedette de la campagne, auquel maints articles sont consacrés. La technique du double langage ne relève plus de la communication politique mais de l'opération publicitaire cyniquement revendiquée : chaque cœur de cible reçoit le message qui lui fait plaisir ; il faut montrer que le candidat bouge et va faire bouger. Les objectifs

réels seront communiqués dans la France d'après.

Imposture avérée, la technique chiraco-sarkozienne est reprise à l'aile gauche de l'oligarchie. Ségolène Royal fait le même travail de ciblage que son rival : un jour elle assure qu'elle s'est affranchie des socialistes, un autre jour elle reconnaît ce qu'elle doit à son parti, devant un parterre de hiérarques. Mieux : elle a trouvé son Henri Guaino en la personne de Jean-Pierre Chevènement.

L'ancien ministre se vante d'écrire les discours patriotiques de la candidate en réplique à la thématique sarkozienne de l'identité nationale (2). Nous ne perdrons pas de temps à nous interroger sur la psychologie de l'ancien candidat de 2002, qui fait en 2007 une campagne par procuration et pour le profit d'une militante du *Oui* au référendum de 2005. Du point de vue politique, il suffit de remarquer que Ségolène Royal parle de temps à autre la langue du *Non* tout en continuant à suivre les conseils de Jacques Delors et d'autres partisans du *Oui* (3) et à annoncer tout et le contraire de tout, sur le nucléaire comme sur la réforme constitutionnelle.

À gauche, comme à droite, on prend les électeurs pour des imbéciles. Heureusement, les cyniques n'ont jamais le dernier mot.

Angélique LACANE

(1) cf. Patrick Jarreau - « Chirac : la malédiction », Stock, 1997, épuisé.

(2) cf. l'article d'Ariane Chemin, *Le Monde*, 16 mars 2007.

(3) cf. Éric Besson - « Qui connaît madame Royal ? », prix franco : 13 €. [Achat en ligne](#)

royaliste 
BIBLIOTHÈQUE POLITIQUE EUROPEENNE

SOMMAIRE : p.2 : Soldats de plume - p.3 : La raison du plus fou - Deuil - p.4 : Droit communautaire et droit national - p.5 : Retour sur Harvard - p.6/7 : Que dit le peuple ? - p.8 : Vauban, le commis visionnaire - p.9 : Toujours en encore François Furet - p.10-11 : Congrès de la NAR - p. 12 : Editorial : Dérive autocratique.

RÉDACTION-ADMINISTRATION
17, rue des Petits-Champs, 75001 Paris
Téléphone : 01.42.97.42.57
Télécopie : 01.42.96.99.20
Dir. publication : Yvan AUMONT
Com. paritaire 0509 G 84801
ISSN 0151-5772

Bulletin d'abonnement

Nom/Prénom :

Adresse :

.....

Profession : Date de naissance :

Adresse internet :

souscrit un abonnement de :

☐ trois mois (20 €) ☐ six mois (30 €) ☐ un an (47 €) ☐ soutien (100 €)

ROYALISTE, 17, rue des Petits-Champs, 75001 PARIS

La raison du plus fou

Sondeurs, journalistes et citoyens construisent, chacun à sa manière, des scénarios pour les 22 avril et 6 mai. Entrons dans le jeu, poussons-le jusqu'au bout : la raison du plus fou est toujours la pire.

Tous les observateurs sont d'accord sur un point : les Français se passionnent pour la campagne électorale et la prennent pour ce qu'elle est : non une course hippique, mais le moment d'un choix politique capital. Les citoyens demandent donc des projets, des programmes, des débats, des confrontations entre candidats. L'attente est considérable mais elle est chaque jour déçue : les *grands candidats* fuient les questions cruciales et rivalisent par les effets d'annonce ; les *petits candidats* ont des convictions mais ne peuvent se confronter directement aux personnalités présélectionnées.

Pour ceux qui ne sont pas engagés auprès d'un candidat, il ne reste plus qu'à débattre sur les scénarios possibles. Autant qu'on puisse en juger, le jeu ne se fait pas selon une préférence mais sur le mode éliminatoire : le moins pire des candidats est celui qui permet d'éliminer le pire. Nous restons apparemment dans la logique des votes de rejet qui caractérise toutes les campagnes électorales depuis 1986.

La difficulté, c'est que nous n'avons plus deux rivaux comme par le passé, mais quatre candidats qui sont susceptibles d'arriver placés pour le second tour : Nicolas Sarkozy et Ségolène Royal, compétiteurs officiels de la *Star Academy* médiatique ; François Bayrou, proclamé depuis peu

troisième homme et Jean-Marie Le Pen dont on parle très peu mais qui continue de peser son poids.

Ce qui permet de bâtir des tactiques simples, auxquels les médias font écho, et d'autres très ingénieuses dont ils ne veulent pas entendre parler. Au fil d'une enquête de terrain commencée la nuit de la Saint-Sylvestre, j'en ai repéré quatre :

1/ Le coup de Jeanne d'Arc : je vote Ségolène au premier tour pour éliminer Nicolas au second. Scénario classique, assez élégant, qui suppose que Ségolène ne soit pas dépassée par François ou Jean-Marie au premier. Si Ségolène est élue, je vote à droite aux législatives afin qu'elle soit neutralisée en son palais de l'Élysée. Bien fait ! Ça lui apprendra que Jeanne d'Arc ne se bat pas pour elle-même mais pour un principe de légitimité qui la dépasse : le roi sacré à Reims.

2/ Le coup du Père François, qu'on appelle aussi le coup du Chevalier du Ciel car, selon maints témoins, le Béarnais se croit investi d'une mission divine : je vote Bayrou pour éliminer Nicolas ou Ségolène au premier tour afin que François élimine le survivant au second. La tactique est à la mode, mais elle suppose que François ne soit pas dépassé par Jean-Marie le 22 avril. Ce coup laisse ouvert le choix aux législatives : on

peut voter à droite pour prouver que François fera une *gouvernance* de droite avec une majorité de droite, mais on peut aussi voter à gauche pour prouver qu'une partie de la gauche est à droite - si les socialistes revenus majoritaires à l'Assemblée se laissent tenter par un gouvernement PS-UDF ;

3/ Le coup de la Bande à Bonape : je vote Nicolas au premier tour et au second. J'élimine François, Ségolène et Jean-Marie. Aux législatives, je vote à gauche. Les socialistes bénéficient d'une réaction anti-sarkozyste et Nicolas, petit Bonaparte qui ne supporte pas la cohabitation, démissionne et se trouve éliminé du jeu politique. Ce coup est odieusement pervers et horriblement risqué : si l'UMP gagne les législatives, la Bande à Bonape s'empare de toutes les manettes.

4/ Le coup du Populiste : je vote Jean-Marie pour éliminer Nicolas au premier tour ; le chef populiste est éliminé au second par Ségolène ou François. Le coup, paradoxal, séduit des intellectuels de gauche : on vote Le Pen par antifascisme, dès lors qu'on est convaincu que Nicolas est une des figures possibles d'un fascisme modernisé. Mais on fait élire au second tour Ségolène ou François et l'on se retrouve aux législatives dans une variante du coup numéro 2.

Moralité : ami, compagnon, camarade, laisse tomber les scénarios, vote selon ta conviction et si nul ne répond à cette conviction, n'hésite pas à voter blanc.

Sylvie FERNOY

Deuil

Seul réconfort d'une journée de deuil : la présence fervente de nombreux jeunes gens dans la cour d'honneur des Invalides le 21 mars, lorsque les honneurs militaires ont été rendus à Lucie Aubrac.

A chaque disparition, il semble que l'indifférence progresse, sauf dans les cercles de plus en plus restreints des anciens de la Résistance et de leurs enfants. Mais il y a toujours des signes qui montrent que la transmission se fait et se fera - sans qu'il soit besoin d'invoquer un *devoir de mémoire*.

J'avais rencontré Lucie et Raymond Aubrac à Matignon, lors d'un dîner qui rassemblait autour d'Édith Cresson des citoyens de diverses tendances, indignés par la campagne ignoble menée par une partie de la presse et par certains dirigeants politiques contre celle qui était devenue Premier ministre. Nous étions moins d'une centaine. Parmi nous, plusieurs éminentes figures de la Résistance et des militants fidèles, comme Édith Cresson, à sa tradition combattante.

A la suite de notre conversation, Lucie Aubrac s'était abonnée à notre journal et suivait nos réflexions avec une sympathie étonnée. « Vous faites de drôles de royalistes » nous avait-elle écrit. Nous avons cru y voir une invitation à prolonger nos modestes dissidences. Si nous avons à prendre des engagements plus difficiles, nous nous souviendrons du courage et du patriotisme de Lucie Aubrac. Que son mari trouve ici l'expression de notre tristesse et notre fidélité à l'esprit de la Résistance.

Bertrand RENOUVIN

Droit communautaire et droit national

Le 8 février 2007, le Conseil d'État a rendu un arrêt marquant une nouvelle étape de l'intégration de l'ordre juridique communautaire dans l'ordre juridique interne, au sommet duquel se trouve la Constitution de la V^e République. La grande presse (*Le Monde*, 8 et 9 février 2007) s'est fait largement l'écho d'un nouveau *Waterloo de la souveraineté française* en estimant que ceux qui le déploreraient auraient bien tort. Qu'en est-il précisément ?

Notre quotidien du soir est formel, avis de professeur d'Université à l'appui : « *Le Conseil d'État vient d'octroyer aux textes européens une véritable immunité constitutionnelle* » évitant ainsi une « *guerre des juges* », les directives devant désormais s'appliquer « *sans que le législateur ni le juge n'aient leur mot à dire* », et la Cour de Justice de Luxembourg devant devenir à terme une « *Cour Suprême fédérale à l'américaine* » intervenant dans « *tous les domaines du droit* ».

Le seul enseignement qu'il conviendrait alors de tirer d'une telle situation serait la démocratisation rendue plus nécessaire que jamais de l'ensemble des institutions européennes...

C'est prendre ses désirs pour des réalités.

Le Conseil d'État était amené à examiner un recours formé par une entreprise de sidérurgie tendant à l'annulation d'un décret qui transposait, presque mot pour mot, une directive communautaire relative au système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre mis en place dans le cadre du protocole de Kyoto, et qui, à ses yeux, violait le principe constitutionnel d'égalité.

L'idée du requérant était que des études avaient démontré

que l'industrie sidérurgique n'était pas la seule, loin s'en faut, à émettre des gaz à effet de serre, et que les obligations pesant sur elle créaient une situation de rupture d'égalité.

Adoptant en cela la méthode du Conseil Constitutionnel inaugurée le 10 juin 2004 (1), le Conseil d'État a considéré qu'il ne pouvait juger de la conformité d'un décret à une norme constitutionnelle française dès lors que ce décret n'était en réalité qu'une transposition d'une directive et que le principe constitutionnel d'égalité invoqué trouvait un équivalent dans le droit communautaire, seule la Cour de Justice des Communautés européennes étant compétente pour apprécier la régularité des directives au regard des principes énoncés dans les Traités.

La conformité de la directive transposée au principe d'égalité posant en l'espèce une difficulté sérieuse l'empêchant de trancher l'affaire sans examen plus approfondi, le Conseil d'État a donc renvoyé cette question aux Juges de Luxembourg à titre préjudiciel.

Autrement dit, les pratiques de nos hautes juridictions sont désormais claires : lorsqu'une méconnaissance des droits et libertés consacrés par la Constitution française trouve son origine dans une directive communautaire, nécessaire-

ment transposée par une loi ou un décret, et que ces droits et libertés sont également protégés par les traités communautaires et les principes généraux du droit communautaire, le juge national laisse le juge communautaire en assurer le respect, à l'échelle de l'Union européenne.

En revanche, le Conseil d'État a clairement affirmé que lorsque sont en cause des droits et libertés spécifiques à la Constitution française, il appartient au juge national d'en assurer lui-même le respect.

Une telle décision peut sembler logique, et elle ne remet nullement en cause la hiérarchie interne des normes qui place la Constitution en norme suprême et les traités internationaux au-dessus des lois, des décrets et des arrêtés. Elle est la conséquence du fait que la France a souverainement constitutionnalisé sa participation à l'Union (article 88-1 de la Constitution).

L'obligation de transposer loyalement les directives communautaires est ainsi devenue une obligation de valeur constitutionnelle.

Il faut ici néanmoins rappeler que cette primauté du droit communautaire sur les lois nationales (et non sur la Constitution) ne remet pas fondamentalement en cause la souveraineté de la Nation française dans la mesure où

cette primauté est précisément la conséquence directe d'une volonté souverainement exprimée par la France et inscrite dans sa loi fondamentale.

Ne sont transférées au niveau communautaire que les *compétences* que la Nation a jugées bon de transférer, aucune décision en ce domaine n'étant irrévocable, n'en déplaçant à certains.

Chaque ratification d'un traité européen dont les dispositions sont incompatibles avec la Constitution a dû, et devra toujours, être précédée d'une modification de notre Loi Fondamentale, une telle modification ne pouvant intervenir sans référendum ou, à tout le moins, réunion des parlementaires en Congrès à Versailles, selon la procédure de révision de l'article 89 de la Constitution.

Et rien ne pourrait empêcher demain notre pays de dénoncer en tout ou partie les traités qu'il a ratifiés.

Si des *compétences* peuvent se transférer à l'échelle communautaire, sans que de tels transferts puissent par avance être considérés comme irrévocables, la souveraineté, elle, ne peut se partager, et l'on ne voit toujours pas en quoi les traités européens, y compris le *Traité portant Constitution pour l'Europe* rejeté en 2005, seraient de nature à changer quoique ce soit à cette réalité juridique, mais aussi plus fondamentalement politique.

Il est déplorable que notre *grand quotidien du soir* se saisisse d'une simple décision du Conseil d'État, aussi novatrice soit-elle, pour se féliciter de prétendues *défaites* de la France.

L'on se fait plaisir, l'on se paye de mots à un moment où la construction européenne ne parvient toujours pas à surmonter ses contradictions, sans interroger, ni chercher bien évidemment à remettre en cause un seul instant le contenu et le bien fondé des politiques communautaires menées jusqu'à présent.

Yann KERGLOFF

(1)*Royaliste* n° 849, « *Conseil constitutionnel : une décision contestable* ».

Retour sur Harvard

Les adieux de Chirac ont reçu un écho particulier sur CNN : après tout, il est celui qui a eu raison sur l'Irak et il n'a pas été entendu.

La stature du président français n'a sans doute jamais été aussi haute aux États-Unis qu'aujourd'hui, au moment de son départ. Même ses pires détracteurs reconnaissent qu'il avait bien analysé les risques de l'intervention en Irak et correctement prévu ce qui allait se passer. La terrible épidémie de *chasse aux Français* est bien passée. Plus de *frites de la liberté* (1) ni de cabernet déversé dans les caniveaux. Même son cheval-léger, Dominique de Villepin, est à nouveau persona grata dans les cercles les plus huppés de l'élite intellectuelle américaine. Quelques jours après le discours d'adieu de son chef, il était admis dans la plus prestigieuse école de l'université de Harvard pour y prôner une nouvelle politique étrangère comme s'il inaugurerait son mandat ou au contraire comme s'il était redevenu le ministre des Affaires étrangères de 2003, pleinement réhabilité. On peut même se demander, tant la nostalgie était de mise, si Villepin ne recommençait pas le parcours là où Jacques Chirac l'avait en quelque sorte débuté plus de cinquante ans plus tôt : au principal carrefour de l'université de Harvard, serveur dans un *fast-food*. Que CNN choisisse de se souvenir exclusivement de ces deux dates : 1953 et 2003 dans la notice d'adieu à Chirac le 11 mars, en dit long.

Et que Villepin était là au même endroit la même semaine, en dit autant. Pour quel discours au fait, même si la forme, le symbole, l'empor-

taient ici sur le fond, la substance ? Qu'y avait-il entre les deux tranches de pain du sandwich ? Un appel et une offre à travailler ensemble, les États-Unis, la France et l'Europe, dans le cadre d'un nouveau partenariat transatlantique, pour construire un nouvel ordre mondial. Rien que cela. La démarche est importante à relever : Villepin ne s'est pas adressé à l'Europe. Il s'adresse directement à l'Amérique. Si celle-ci était d'accord, il serait temps de mettre l'Europe en ordre de marche autour de ce *grand dessein*. La France y tiendrait dès lors la première place. C'est dans la plus pure ligne gaullienne du mémorandum de 1958 à Eisenhower jusqu'au rapprochement de 1968 avec Nixon.

La priorité n'est donc pas l'Europe. Elle est de profiter de la fenêtre de possibilités qui s'est ouverte avec le désaveu américain massif de la guerre en Irak. C'est ce que Sarkozy n'a pas compris en allant se positionner à contretemps à Washington. C'est ce que ne comprennent pas plus ceux qui repartent de traité européen. L'Europe ne retrouvera une dynamique et une vision que si elle fait partie utilement d'un projet international cohérent. Le débat qui s'ouvre aux États-Unis et durera jusqu'à la prochaine élection présidentielle sera crucial pour les orientations extérieures de la nouvelle présidence française (qui assurera la présidence européenne pendant l'élection américaine au second semestre 2008). Et celle-ci peut peser sur l'opinion américaine si elle sait très

bien s'y prendre. C'est le sens du véritable discours programme mais aussi testamentaire prononcé par Villepin, au nom de Chirac, à Harvard le 16 mars dernier.

C'est ce qui peut faire regretter que Ségolène Royal n'ait pu rencontrer encore Hillary Clinton. Les critiques de l'hyperpuissance par l'ancien ministre Védrine seront plus longues à s'estomper que celles du *non* de Villepin. Chirac et Villepin, forts d'une expérience directe de la vie et de la société américaines, savent se faire comprendre, à la déconfiture de tous les mauvais conseillers qui avaient pris peur à l'idée de provoquer les Américains. Il faudra veiller de très près aux nominations ministérielles qui seront effectuées aux postes clés pour nos futures relations avec Washington dans la perspective de l'après Bush : non aux alignés, aux suiveurs, aux peureux du temps des crises. Non aussi aux anti-américains primaires ou ceux qui en ont donné l'impression, parfois par simple maladresse et insuffisante maîtrise de la langue. Bref, quel que soit le cas de figure au sommet de l'État, et ensuite au Parlement, que l'on ait de vrais hommes d'État dans la grande tradition gaullienne aux Affaires étrangères et à la Défense, pour mener ce dialogue transatlantique ou plutôt le préparer en vue de 2009.

Yves LA MARCK

(1) En 2003, Burt Aaronson, un responsable du comté de West Palm Beach en Floride, avait déposé avec succès une motion visant à rebaptiser les frites, appelées aux États-Unis *french fries* (frites françaises), en *liberty fries* (frites de la liberté) et ce afin de supprimer toute référence à la France.

BRÈVES

♦ **ITALIE** – En juin 2006, le prince Victor-Emmanuel de Savoie avait été mis en examen et incarcéré pendant quelques jours, accusé d'avoir trempé dans une affaire de machines à sous et de prostituées de luxe gravitant autour de la maison de jeu de Campione d'Italia. Comme nous l'indiquions à l'époque, cette accusation était portée par un procureur, Henry John Woodcock, plus connu par son sens de la publicité que par la rigueur de ses enquêtes. Aujourd'hui, le Ministère public de Côme a demandé l'abandon complet des accusations de corruption et de proxénétisme contre le Prince, estimant qu'il n'avait commis aucun délit.

♦ **AFGHANISTAN** – La résurgence des taliban et les faiblesses criantes du gouvernement du président Hamid Karzaï bouleversent le jeu politique. Le 13 mars, un *Front national uni* rassemblant moudjahiddin, anciens communistes et royalistes a vu le jour avec comme objectif de « travailler à la consolidation de l'Etat et à la stabilité du pays ». Selon le président de son comité politique, l'ancien ministre du commerce Sayed Moustafa Kazimi, le Front veut « convoquer une *Loya Jirga* (assemblée traditionnelle) pour amender la Constitution afin de permettre l'élection des gouverneurs, des maires et des procureurs ». Il a également souhaité que « le Front montre la voie à la création d'autres mouvements politiques afin de renforcer la démocratie en Afghanistan ». La présence, au sein du Front, du prince Mostafa Zaher, petit-fils du roi Zaher Chah montre que ce dernier ne doit pas être étranger à cette initiative. Le prince Mostafa Zaher, âgé de 43 ans, a été ambassadeur de son pays aux États-Unis et est depuis longtemps l'assistant particulier de son grand-père.

♦ **SERBIE** – Dans un entretien paru dans *JAT New Review* le prince héritier Alexandre de Yougoslavie réaffirme son souhait de voir le pays s'orienter vers une monarchie constitutionnelle « comme la Suède, le Danemark, la Belgique, le Royaume-Uni, les Pays-Bas, le Luxembourg ou l'Espagne, qui sont membres de l'Union européenne ou d'autres comme la Norvège, le Japon, la Nouvelle-Zélande, le Canada et l'Australie. Dans tous ces pays le chef d'Etat est neutre et n'appartient à aucun parti politique et il est le symbole d'unité, de continuité et de stabilité ». Il a ajouté qu'il entretenait des relations excellentes avec le Président de la République et avec le Premier ministre mais que « la Serbie a désespérément besoin d'un chef d'Etat qui n'appartient pas à un parti politique et n'est pas impliqué dans la politique d'un parti ».

♦ **NEPAL** – La monarchie népalaise vit sans doute ses derniers jours. Le Premier ministre, Girija Prasad Koirala, considéré jusqu'alors comme royaliste et un des derniers soutiens du roi Gyanendra a, dans une allocution télévisée, accusé le souverain d'aider ceux qui tentent de « déstabiliser le pays » et réclame son abdication. Il a même déploré qu'il ne l'ai pas fait en avril 2006 lorsqu'il avait été contraint de renoncer au pouvoir absolu qu'il s'était attribué un an plus tôt : « Si le roi et le prince héritier avaient alors démissionné, cela aurait créé une nouvelle situation », « Et même aujourd'hui, un nouvel environnement pourrait voir le jour si le roi abdiquait volontairement », a-t-il ajouté.

Que dit le peuple ?

Chaque jour, plusieurs sondages nous avertissent de ce que pensent et ce que veulent les Français. Mais plusieurs ouvrages de fond et d'innombrables articles nous mettent en garde contre les sondages. Alors, comment savoir ce que dit le peuple - dont nous faisons partie ? Le plus sage serait d'attendre le résultat des consultations électorales. Mais, entre celles-ci, on ne peut rester dans l'ignorance de l'opinion publique. Comment tenter de la saisir alors qu'elle est souvent fluctuante et reste essentiellement énigmatique ?

Dans les institutions de la *Res publica*, monarchiques ou non, la représentation du peuple souverain soulève d'immenses questions, jamais résolues. Aussi indispensable soit-elle, la représentation dans les assemblées parlementaires n'est pas la reproduction fidèle de toutes les tendances politiques et des rapports de force entre celles-ci. Il est encore plus difficile de se représenter le peuple. C'est pourtant le souci quotidien des responsables politiques, des syndicalistes, des journalistes, d'innombrables citoyens.

Depuis 25 ans, nous balançons entre deux extrêmes. D'un côté la précision des sondages, qui traduisent en pourcentages les opinions, prévisions, préférences et jugements des Français sur le futur président de la République, la prévention des accidents de la route, les vacances à la campagne,

le racisme, la politique américaine. À l'opposé, la dégradation de la représentation du peuple : Jules Michelet et Charles de Gaulle parlaient de la France comme d'une personne, d'autres invoquaient le peuple révolutionnaire, on célébra ensuite les travailleurs, puis le peuple de gauche avant de tomber dans le flou des bavardages sur *les gens*.

La confusion s'est encore aggravée au début de la campagne présidentielle : la confrontation télévisée entre un candidat et un *panel* de Français était censée nous donner une représentation des *vraies gens* parlant des *vrais problèmes*. L'émission de *TF1* (*J'ai une question à vous poser*) a eu une audience considérable qui fait songer à celui du *Loft* il y a quelques années, où l'on nous montrait la *vraie vie* de jeunes gens d'aujourd'hui. Ce type d'émission a remporté un énorme succès mais il a disparu rapi-

dement quand il est devenu manifeste que personne dans notre société ne vivait sa vie dans un bocal, sous l'œil de caméras, coupé de tous les événements extérieurs qui modifient ou perturbent l'existence.

Dans l'appartement du *Loft* et sur le plateau de *TF1* il y a une évidente mise en scène : les panélisés font des répétitions et préparent leur question, les *vrais jeunes gens* du *Loft* ne peuvent être *naturels* puisqu'ils se savent filmés. Mais ce spectacle est lui-même fabriqué selon une représentation de la société parfaitement idéologique : la société française est conçue comme une collection d'individus qui agissent et réagissent selon leurs intérêts propres. Des *communicants* choisissent des individus-type, que l'on rencontre dans la vie de tous les jours : le jeune chômeur, le handicapé, la jeune fille issue de l'immigration, le blanc, le

noir, l'Arabe, le chef d'entreprise, l'employé... Mais il y a bien d'autres personnages que nous rencontrons tous les jours : le cégétiste, l'anarchiste, le vieux fidèle de *Jean-Marie*, celui qui déteste Bush, la militante communiste. Quels que soient par ailleurs leur statut social et la couleur de leur peau, tous seraient capables d'engager avec le candidat un débat sur l'intérêt général.

Mais même s'il l'on mêlait intelligemment les types sociaux et les types politiques, la représentation serait toujours aussi fallacieuse. C'est que le peuple est d'abord une *multitude* (1) qu'on s'épuiserait à vouloir connaître *réellement* puisque chaque personne est différente de toutes les autres. Le peuple ne peut être connu que lorsqu'il prend corps. Ce n'est pas par hasard que l'on parle du corps électoral, qui exprime le vœu de la collectivité nationale - même si le concept de Volonté générale peut être compris de diverses manières, même si tous les citoyens ne votent pas. Le peuple est également représenté par des *sociétés particulières* : partis, syndicats, associations auxquels les médias substituent souvent les témoignages individuels et les communautés victimaires qui se composent et disparaissent au gré des modes.

Dans le schéma individualiste (*les gens* et leurs problèmes particuliers), les sondages constituent une tentative de rétablir de la généralité. Saisie par des techniques de questionnement, l'opinion publique se présente dans sa globalité : « les Français *sont contre le tabac dans les lieux publics* », « les Français *jugent que Nicolas Sarkozy fait une bonne campagne* ». Nous redevenons ainsi une entité personnifiée : les Français pensent, aiment, détestent, ils ont le moral, ils s'inquiètent...

Tout serait plus simple si nous pouvions effectivement connaître à tout moment l'état d'esprit de la population. Mais la construction sondagière est confuse dans ses fondements :

- les sondages politiques confondent toujours l'expression d'un sentiment et le vote pour la représentation. Si je réponds à un sondeur dans la rue, sous la pluie, sans un sou en poche parce que mon patron ne m'a pas payé, je peux exprimer ma colère en me déclarant pour Arlette Laguiller. Mais dans l'isolement, quelques semaines plus tard, je peux prendre en considération des débats généraux et souhaiter être représenté par un gaulliste. Les sondages recueillent une expression spontanée qui peut se transformer en impulsion contraire l'instant d'après. Le temps du débat intime et de la campagne électorale ne saurait être confondu avec le moment du choix ;

- les sondages politiques confondent très souvent les intentions de vote et l'opinion que l'on a de tel ou tel candidat. On peut juger que Nicolas Sarkozy *passé bien à la télé* et voter pour Ségolène Royal qui annonce son programme. On mélange la conviction politique et la communication, le métier de citoyen et le métier de journaliste ou de politologue : en commandant sans cesse des sondages sur l'image des candidats et sur les pronostics, les journalistes font faire aux

citoyens le métier pour lequel ils sont payés ;

- les sondages sont présentés comme photographie de la population, alors que la moitié au moins des personnes interrogées refusent de répondre aux enquêteurs. Non seulement le cliché est flou mais nous n'en avons que la moitié (2).

Faut-il renoncer à savoir ce que dit le peuple ? La tentation est forte de masquer son dépit en accablant une opinion qui serait par définition versatile, manipulable, passionnelle. Tout un courant antidémocratique (y compris à gauche aujourd'hui) se fonde sur le mépris d'un peuple qui se proclame souverain alors qu'il se tiendrait dans l'ignorance de l'intérêt général. D'où ces opérations de propagande *ciblée* (chaque public reçoit les messages qui satisfont ses intérêts propres) qui sont fondées sur l'idée que les employés n'écourent pas les discours adressés aux patrons et réciproquement. Comme on le vérifie depuis le début de la campagne présidentielle, ce sont les candidats qui sont versatiles (Nicolas Sarkozy tient successivement des propos lepénistes, ouvriéristes, patriotiques, atlantistes) face à des électeurs qui, comme dans les précédentes campagnes, se mobilisent peu à peu et qui feront tardivement leur choix.

Contre le cynisme du milieu dirigeant, il faut prendre au sérieux la question de l'opinion publique et lui redonner toute sa place dans la philosophie politique. Dans ses *Principes de la philosophie du droit*, Hegel écrit que « *L'opinion publique est la façon inorganique dont un peuple fait savoir ce qu'il pense et ce qu'il veut* » (§ 316 add.). Nous sommes bien dans le temps de l'expression, mais cette expression est orientée selon une idée générale et par une volonté collective. Et Marcel Gauchet affirme que l'opinion est la « *figure éminente de la*



■ Des milliers de personnes dans la rue, c'est plus significatif qu'un sondage d'opinion...

généralité démocratique » (3). Pour lui, l'opinion publique n'est pas un pouvoir qui chercherait à se substituer aux pouvoirs constitués : elle signifie « *l'irréductible transcendance du souverain par rapport à ceux qui gouvernent en son nom* ».

Il est vrai qu'il ne nous suffit pas de déposer, tous les deux ou trois ans, notre bulletin dans l'urne : dans l'ordinaire des jours, avec plus ou moins de constance, nous confirmons une adhésion, nous continuons à exprimer des refus et à formuler des jugements - nous, les libres citoyens. Car il y a bien un *tribunal de l'opinion* qui ne se réunit pas, qui ne concurrence pas les institutions judiciaires, mais qui est capable d'intimider le pouvoir. Et il y a des mouvements d'opinion, plus ou moins spontanés, qui peuvent faire reculer les gouvernants. Cent mille manifestants dans la capitale, c'est le signe que le gouvernement fait face à un mouvement populaire de révolte, qui l'incite souvent à retirer un texte de loi ; quand les manifestants sont plusieurs centaines de milliers, cela signifie qu'il y a un divorce entre le pouvoir et l'opinion publique et que la situation devient incontrôlable.

Dès lors, il ne sert à rien de se plaindre des pressions de la rue et des manœuvres

d'extrémistes. À un certain moment, sur un sujet précis, le peuple souverain, toujours énigmatique, donc toujours surprenant, indique tout à coup à ses élus les limites qu'il ne faut pas franchir. Comme le montre Marcel Gauchet, le peuple délègue ses pouvoirs à des députés mais il demeure continuellement présent avec cette force qui lui vient *du fond des âges*. Car le peuple des électeurs « *n'est jamais lui-même que le représentant momentané de la puissance du peuple perpétuel, celui qui perdure identique à lui-même au travers de la succession des générations et qui constitue le véritable titulaire de la souveraineté*. »

La démocratie n'est pas concevable ni vivable sans l'énigme de l'opinion publique, sans le mystère de la transmission de la souveraineté populaire tout au long de notre histoire nationale.

Bertrand RENOUVIN

📖 (1) cf. *Cité* n° 36 : l'étude « *Du peuple* » par Bertrand Renouvin. Prix franco : 7 €.

[Achat en ligne](#)

📖 (2) Pour une analyse complète des sondages, cf. Patrick Champagne - « *Faire l'opinion* », éd. de Minuit, prix franco : 25 €.

[Achat en ligne](#)

📖 (3) Marcel Gauchet - « *La Révolution des pouvoirs* », Gallimard, (p. 23 - les pages 43-45 de l'ouvrage sont capitales), prix franco : 23 €. [Achat en ligne](#)

♦ A Paris, chaque mercredi, nous accueillons nos sympathisants dans nos locaux (17, rue des Petits-Champs, Paris 1^{er}, 4^e étage) pour un débat avec un conférencier, personnalité politique ou écrivain. La conférence commence à 20 heures très précises (accueil à partir de 19 h 45 - Entrée libre, une participation aux frais de 1,50 € est demandée), elle s'achève à 22 h.

♦ Après la conférence, à 22 heures, un repas amical est servi pour ceux qui désirent poursuivre les discussions (participation aux frais du dîner 5 €).

● **Mercredi 4 avril** - L'œuvre de François Furet constitue un apport décisif dans l'historiographie de la Révolution et a beaucoup compté dans l'aventure intellectuelle de la Nouvelle Action royaliste. Nous avons participé avec ardeur aux débats suscités par *Penser la Révolution française* et nous avions accueilli François Furet à nos réunions du Mercredi, dans les colonnes de *Royaliste* et dans celles de *Cité*. Nous n'étions pas moins attentifs à ses réflexions sur le communisme et sur la société française.

Disciple de l'historien trop tôt disparu, historien lui-même et auteur d'ouvrages majeurs sur la monarchie d'Ancien régime et sur la Révolution, **Ran HALÉVI** évoquera pour nous « **François Furet dans l'atelier de l'Histoire** ». Portrait personnel d'un homme discret, réflexion sur la portée de son œuvre, retour sur l'itinéraire politique d'un ancien militant communiste qui ne cessa de s'interroger sur cette idéologie, description d'un type d'intellectuel français qui intervenait dans les débats contemporains adossé à son œuvre et sans se soucier de sa surface médiatique, les thèmes développés par Ran Halevi sont à tous égards passionnants.

● **Mercredis 11 et 18 avril** - Pas de conférence en raison des vacances de printemps.

● **Mercredi 25 avril** - Président de *Debout la République*, **Nicolas DUPONT-AIGNAN** a démissionné de l'UMP et a tenté de se présenter à l'élection présidentielle. Nous accueillerons donc parmi nous « **Un gaulliste en campagne** ». Nous souhaitons, de part et d'autre, d'avoir ensemble une discussion approfondie sur des thèmes qui sont rarement abordés par les candidats qui occupent le devant de la scène médiatique : institutions de la V^e République ; politique extérieure ; défense nationale ; sortie de l'OTAN ; projet européen et plus particulièrement la politique monétaire, la politique industrielle et les relations avec la Turquie...

Ce débat est d'autant plus nécessaire que la Nouvelle Action royaliste, traditionnellement proche du gaullisme authentique, se distingue sur certains points du programme présenté par Nicolas Dupont-Aignan. L'examen des accords et des désaccords nous permettra d'envisager, au-delà de la campagne présidentielle, l'avenir du gaullisme comme tradition de pensée et comme mouvement politique.

Vauban, le commis visionnaire

La France d'Ancien Régime est à l'honneur : on fête cette année le tricentenaire de la mort de Vauban, défenseur du pré carré national, mais aussi inspirateur de grandes réformes.

Une biographie rééditée (1), une médaille frappée par la Monnaie de Paris, un requiem composé spécialement pour une messe anniversaire aux Invalides, et le dépôt de la candidature, par la France, de son œuvre architecturale à l'Unesco : de nombreuses institutions françaises se retrouvent autour de la mémoire de Sébastien Le Prestre de Vauban (1633-1707), grand serviteur de l'État, sous Louis XIV.

Les réalisations du personnage sont connues : la conduite de 53 sièges, la construction de 30 places fortes et la rénovation d'une centaine d'autres, dans toute la France. La brillante carrière militaire est faite avec la fonction de commissaire général des fortifications, puis du titre enviable de Maréchal de France, en 1703. Tout au long des nombreuses et coûteuses guerres de Louis XIV, le commis de l'État renforce la défense des côtes françaises, mais c'est sans contester la fameuse théorie du *pré carré* national qu'on a le plus souvent coutume de lui associer.

Comment expliquer l'innovation que représente cette idée ? Laissons Vauban lui-même la présenter, dans une lettre adressée en 1673 à Louvois, ministre de la Guerre : « *Sérieusement, Monseigneur, le Roi devrait un peu songer à faire son pré carré. Cette confusion de places amies et ennemies ne me plaît point. Vous êtes obligé d'en entretenir trois pour une ; vos peuples en sont tourmentés, vos dépenses de beaucoup augmentées et vos forces de beau-*

coup diminuées (...). C'est pourquoi, soit par traité ou par bonne guerre, si vous m'en croyez, Monseigneur, prêchez toujours la quadrature. Non pas du cercle mais du pré. »

Cette rationalité qui guide ses idées est celle qu'épouseront les Lumières du siècle suivant. Vauban réfléchit à la concorde civile et aux limites du pouvoir royal. Le gentilhomme morvandiau voit sa province se diviser à l'occasion de la révocation de l'Édit de Nantes. Le penseur y voit un combat de trop : « *Les rois sont bien maîtres des vies et des biens de leurs sujets, mais jamais de leurs opinions, parce que les sentiments intérieurs sont hors de leurs puissances et Dieu seul peut les diriger comme il lui plaît* ». Le mémoire dans lequel il confie ses craintes n'est pas pris en compte, mais, avec le reste de ses *Oisivetés* (2), ses écrits sur le bon gouvernement du royaume, il ne constitue rien moins qu'une pensée visionnaire.

Sait-on aussi que Vauban est le premier à souhaiter un recensement régulier de la population du royaume, projet à peine esquissé un siècle plus tôt sous le règne de François I^{er}, « *Pour ne pas asseoir les revenus du roi sur une vision erronée de l'état du royaume* » ? La citation vient du fameux *Projet d'une dime royale* (3), publié à la veille de sa mort, en 1707. La suite du titre donne à lui seul la justification du projet de Vauban, « *qui supprimant la taille, les aydes, les douanes d'une province à l'autre, les décimes du clergé (...); et sans être à la charge de l'un de ses sujets plus qu'à l'autre* ». Gar-

dons nous de faire du Maréchal de France l'un de nos contemporains ou l'un des précurseurs des révolutionnaires de 1789. C'est avant tout un militaire qui réfléchit au meilleur moyen de garantir la paix intérieure, l'approvisionnement des troupes royales et la victoire. Mais ce serviteur du roi se définit aussi comme « *Français très affectonné à sa patrie* ».

Bien après sa mort, en 1943, des résistants communistes de l'Yonne cherchent un nom pour le maquis qu'ils viennent de former. Ils hésitent entre Davout, volontaire de 1792, et Vauban, deux célébrités du Morvan. Ils notent que le premier, devenu général, « *a suivi son empereur conquérant (...)* en Italie, en Russie [et] en Autriche », et que le second « *a entouré son pays, la France, d'un formidable système de défense (...). Et tout cela pour empêcher les conquérants de fouler notre sol* ». Ils tranchent. « *Nous luttons pour les en sortir, nous menons donc comme lui, le vrai combat des patriotes* » (4). L'hommage vient d'autres héros.

Christophe BARRET

❏ (1) Daniel Halévy – « *Vauban* », Éd. de Fallois, réédition du livre paru chez Grasset en 1923, prix franco : 19 €. [Achat en ligne](#)

❏ (2) Signalons que la réédition intégrale de ses *Oisivetés* (ses écrits sur le bon gouvernement du royaume) en douze volumes, sous la direction de Michèle Virol, est prévue à l'automne 2007 aux éditions Champ Vallon.

❏ (3) Vauban – « *La Dime royale* », L'Harmattan, 2004, prix franco : 21 €. [Achat en ligne](#)

❏ La précédente édition, malheureusement épuisée, datait de 1992 à l'Imprimerie nationale avec une présentation d'Emmanuel Le Roy Ladurie. (Notre service librairie dispose encore d'un seul exemplaire, numéroté et relié, au prix de 40 € franco). [Achat en ligne](#)
(4) Témoignage d'Armand Simonnot, in Marcel Vigreux - « *Le Morvan pendant la Seconde Guerre mondiale* », ARORM, 1998, p. 220.

Toujours et encore, François Furet

Dix ans après sa mort, deux gros volumes de textes réédités ainsi qu'un petit essai de Ran Halevi nous obligent à nous ressaisir consciemment de ce que signifia le moment François Furet dans notre évolution intellectuelle. Car souterrainement c'est un fait acquis : l'historien de la Révolution française a joué un rôle fondamental dans le tournant des années quatre-vingt. Amis et adversaires en conviennent, les seconds en répandant quelques rumeurs franchement désagréables à propos d'une complicité du Français avec les thèses sulfureuses de l'Allemand Ernst Nolte quant à une sorte de responsabilité atténuée du nazisme. Bien que ce soit une imputation erronée, proche de la calomnie, elle joue en faveur d'une trouble mise en procès d'un homme qui (dixit François Cusset) serait carrément *passé à droite*, contre la gauche socialiste, en faveur de l'élitisme et de la sélection universitaire. Rien d'étonnant à cela si on comprend que l'idée directrice de l'historien impose une lecture d'un siècle et demi européen, où les luttes sociales ne sont qu'une parenthèse destinée à se refermer dans un *ordre politique immuable*. Plus grave encore, le mépris du grand bourgeois pour les phénomènes d'en bas ne serait qu'une expression caractérisée de ce que Jacques Rancière appelle aujourd'hui la haine de la démocratie dans une acception élitiste-libérale.

Il est donc urgent de revenir aux textes de l'intéressé ainsi qu'au développement d'une pensée qui a, de fait, été décisif, mais sans se méprendre sur les convictions les mieux affirmées de François Furet dans la dernière période de sa vie, dès lors qu'il eut pris son libre envol, dégagé de son engagement communiste et surtout du carcan idéologique qu'il avait fait exploser. Ran Halevi a eu la bonne idée de reprendre l'article qu'il avait publié dans la revue *Commentaire* peu de temps après le décès de l'auteur de *Penser la Révolution française* pour en faire un petit livre plus étoffé sans qu'il ait à démentir ses intuitions. La première d'entre elle concerne la position de fond de Furet par rapport à la Révolution française. En effet, celui qui a mis fin, en quelque sorte, au grand récit canonique encore dominant dans la Sorbonne des années soixante-dix n'est pas devenu pour autant un contre-révolutionnaire dans la mouvance de Bonald et de Maistre, même pas dans celle de Burke, alors que ce dernier lui avait beaucoup appris. Il est demeuré un admirateur du mouvement émancipateur de 1789 où il discerne l'affirmation moderne de l'individu. La Révolution « accouche d'un monde plus noble que celui qui l'a précédé, parce que c'est un monde de l'universalité des hommes. » C'est le dernier mot qu'on doit retenir de lui, parce qu'il définit au plus près son sentiment de citoyen, irréductiblement attaché à une tradition républicaine, celle d'un Jules Ferry dont il a dressé le portrait en des termes qui le peignent lui-même : « *Méfiance envers les systèmes, allergie*

à la rhétorique sentimentale, hostilité à toute espèce de mainmise religieuse sur la vie publique, surtout intarissable pour l'histoire comme conservation d'expériences politiques. » Ran Halevi a ainsi trouvé la clé de l'interprétation qui permet de comprendre que si Tocqueville a été si important dans le tournant épistémologique des années soixante-dix, ce ne sera jamais au détriment d'une sensibilité républicaine, étrangère aux charmes de l'Ancien Régime et aux regrets d'un Chateaubriand.

Et pourtant, l'analyse impitoyable que Furet fait du processus révolutionnaire déstabilise durablement la légende républicaine. En pulvérisant la théorie dite des circonstances qui exonère la Terreur de ses causes endogènes et en imputant le processus d'emballement à ce qu'il y a de plus originel dans le mouvement de 89, il écarte l'idée d'un dérapage. Validant les travaux pionniers d'Augustin Cochin il identifie derrière l'idéologie de la démocratie pure la génératrice de la radicalité terroriste. Ran Halevi remarque qu'il lui faudra un certain temps pour reconnaître toute l'ampleur du recommencement philosophique qu'impliquent les nouveaux principes de la souveraineté nationale. Ce n'est pas aux imprécations injurieuses de Marat qu'il faut imputer la violence du processus mais aux maximes de Sieyès, à la fièvre éradicatrice du 4-Août et au volontarisme immodéré de la Déclaration des droits de l'homme. Marcel Gauchet confirmera le diagnostic en ruinant les présupposés d'une sorte de coupure entre deux révolutions d'essences différentes. Car conclut Ran Halevi « *c'est cette guerre des principes qui va emporter l'Ancien Régime en quelques semaines et inaugurer dans le tumulte et l'orgueil notre ère démocratique.* »

Cette question de la radicalité démocratique et de ses conséquences, François Furet la retrouvera nécessairement lorsqu'il voudra faire le bilan de l'expérience

communiste. Son échec patent pouvait faire croire à l'abandon définitif du messianisme révolutionnaire. Ne sommes-nous pas condamnés à vivre dans un monde sans projet d'une autre société ? En d'autres termes, la formule sartrienne sur l'horizon indépassable de notre temps s'est retournée comme un gant en faveur du libéralisme, celui du marché et d'un régime constitutionnel. Finies les perspectives qui bouleversent le temps ? François Furet n'en est nullement persuadé : « *C'est une condition trop austère et trop contraire à l'esprit des sociétés modernes pour qu'elle puisse durer. La démocratie fabrique par sa seule existence le besoin d'un monde postérieur à la bourgeoisie et au capital, où pourrait s'épanouir une véritable communauté humaine.* » Si l'utopie communiste est définitivement morte, avec tout son appareil conceptuel et ce qui a sombré avec l'Union soviétique, il s'en faut de beaucoup que la disparition de ces figures familières signifie la clôture du répertoire d'une démocratie dont les origines françaises annoncent de nouvelles radicalités. Républicain modéré, François Furet ne discernait pas le terme de ce qu'avait de démesurée la passion des révolutionnaires de 1789.

■ Ran Halevi – « *L'Expérience du passé – François Furet dans l'atelier de l'histoire* », Gallimard, prix franco : 13 €. [Achat en ligne](#)

■ François Furet – « *Penser le XX^e siècle* », Robert Laffont, collection Bouquins, prix franco : 30 €. [Achat en ligne](#)

■ François Furet – « *La Révolution française* », Gallimard, collection Quarto, prix franco : 27 €. [Achat en ligne](#)

par Gérard Leclerc



26^e Congrès de la Nouvelle Action royaliste

Nous publions ici les textes qui ont été adoptés lors du 26^e Congrès de la NAR qui s'est tenu à Paris les 17 et 18 mars dernier. Ces textes sont également disponibles sur notre site internet www.narinfo.fr

Déclaration de politique générale

Le bilan du quinquennat est désastreux. Alors que Jacques Chirac avait bénéficié en mai 2002 de 82 % des suffrages, alors que la droite disposait depuis de tous les pouvoirs dans l'État, de la bienveillance des grands médias et du soutien du Medef, les deux gouvernements n'ont cessé de défendre les intérêts des hautes classes.

En économie, le laisser-faire a prévalu. Il a été sanctionné par des défaites industrielles majeures – Arcelor, Alcatel, Airbus, Pechiney – par la destruction programmée des services publics, par des résultats généraux négatifs : croissance faible, déficit budgétaire important et inefficace, déficit du commerce extérieur considérable, chômage de masse angoissant masqué par des manipulations statistiques.

Dans le domaine social, l'entreprise de destruction a été méthodique : les conditions de travail se sont aggravées, la contrainte salariale a été maintenue tandis que la politique d'exemption de cotisations sociales pour les entreprises a été poursuivie, malgré son inefficacité prouvée.

Dans le domaine international, l'opposition à l'invasion de l'Irak et la poursuite de bonnes relations avec la Russie sont à mettre au crédit du président de la République. Pour le reste, c'est le manque de volonté et de clarté qui a prévalu, au Proche-Orient, en Afrique, quant à la relance de l'Union européenne ; quant à la guerre en Irak, c'est l'attentisme qui a dominé. Le Quai d'Orsay a été abandonné à un ministre qui fait honte à la France.

Le rejet du « traité constitutionnel », la révolte des banlieues et la bataille victorieuse contre le CPE ont montré la force de la résistance opposée à l'ultra-libéralisme. Le ralliement des classes moyennes à une contestation radicale confirme que la France est dans une situation prérévolutionnaire.

La mollesse de la direction du Parti socialiste, la dispersion croissante d'une extrême gauche perdue dans son utopie et la faiblesse du mouvement gaulliste ont permis aux oligarques de continuer à gérer les affaires courantes sans tenir compte de la volonté affirmée par les Français

en juin 2005 et lors des grands mouvements populaires qui ont ponctué le quinquennat.

Le déni de démocratie est patent. La détresse sociale augmente. L'attente d'une renaissance politique est générale. L'élection présidentielle devrait donc permettre de résoudre la contradiction entre la minorité privilégiée qui détient le pouvoir et la majorité des citoyens.

Tel n'est pas le cas. Au lieu de présenter des projets complets et cohérents entre lesquels les Français pourraient choisir, Nicolas Sarkozy, Ségolène Royal et François Bayrou rivalisent dans la communication sur leur propre image. La plupart des promesses qu'ils font relèvent d'un Premier ministre, d'un ministre ou d'un secrétaire d'État, ou du pouvoir législatif : tout en dénonçant la « monarchie présidentielle », ils s'arrogent fictivement les pouvoirs d'un autocrate et créent la confusion dans les esprits. L'accumulation de sondages fallacieux et le spectacle médiatique renforcent l'attention donnée aux tactiques sur les arguments de fond.

Seuls les « petits candidats », maltraités ou ignorés par les médias, expriment des convictions.

Il est scandaleux que certains représentants de courants minoritaires soient victimes d'un système de parrainages qui autorise toutes sortes de pressions sur les élus et qu'ils soient soumis à une présélection médiatique qui se fait selon des normes implicites.

La Nouvelle Action royaliste déplore tout particulièrement que Nicolas Dupont-Aignan, victime de ce système, ne puisse représenter, à sa manière, la tradition gaulliste dans la campagne présidentielle.

En conséquence et à regret, **la Nouvelle Action royaliste préconise le vote blanc** pour le premier tour de l'élection présidentielle. Il lui est impossible de choisir entre l'aile droite et l'aile gauche d'une oligarchie qu'elle récuse dans sa totalité. Face aux représentants des deux partis à vocation hégémonique, François Bayrou semble offrir la possibilité de déstabiliser le système. Cependant, la Nouvelle Action royaliste ne saurait soutenir une tentative de compromis « centriste » au sein de la classe dirigeante.

La Nouvelle Action royaliste continue à approfondir son projet politique. Elle est prête à participer à toute initiative visant à la renaissance d'un courant politique patriote et révolutionnaire.

Accéder à un logement et obtenir un emploi sont devenus les deux premières préoccupations des classes populaires et des classes moyennes. La dégradation continue, depuis vingt-cinq ans, de la situation des ouvriers, employés et cadres témoigne de l'ampleur de la crise sociale dans notre pays. Trop de jeunes sont sacrifiés, sans ressources suffisantes et sans hébergement décent pour mener à bien leurs études. De plus en plus de « travailleurs pauvres » ne peuvent se loger. La situation est encore plus aiguë dans les grandes villes et particulièrement en région parisienne.

En 2006, sur 410 000 logements neufs moins d'un quart sont compatibles avec les ressources des deux tiers de la population. Dans le parc locatif privé, qui loge un habitant sur cinq, aujourd'hui seuls 6 % des logements ont un loyer de niveau HLM contre 50 % en 1990. Tel est le bilan accablant de la gouvernance ultra-libérale conduite en alternance par la droite et par la gauche. Dès 1982, la décentralisation a privé l'État de moyens d'intervention déterminants au bénéfice de collectivités locales incapables de s'opposer aux logiques de marché. Une autre politique est possible, mais l'oligarchie persévère dans la défense de ses intérêts de classe, s'enrichissant toujours plus.

Les programmes des deux principaux partis ne contiennent pas de propositions qui soient à la mesure de la gravité de la situation.

À l'approche de l'élection présidentielle, face à la colère menaçante, le Gouvernement et le Parlement ont légiféré sur le principe du droit au logement opposable, alors que les commissions de médiation départementales créées en 1998 offrent déjà un tel recours... C'est donc bien aux racines du mal qu'il faut s'attaquer.

Pour mettre en œuvre une autre politique économique et sociale qui brisera la spéculation engendrée par la toute puissance des oligarchies financières, industrielles et commerciales, et redonnera à l'État tout son rôle, **la Nouvelle Action royaliste défend les propositions suivantes :**

- ♦ L'État doit rendre effective l'application de la loi SRU qui impose à chaque commune la réalisation d'un minimum de 20 % de logements sociaux (logements étudiants compris), au besoin en se substituant aux communes récalcitrantes par l'expropriation d'espaces constructibles.
- ♦ L'État doit imposer des règles de gestion foncière permettant d'interdire toute spéculation, y compris en expropriant. Cette spéculation est la première des causes de la flambée des prix de l'immobilier et de l'envolée des loyers.
- ♦ L'État doit effectivement réquisitionner les locaux vacants pour loger le maximum de ménages modestes dans les villes et centres-villes et pour peser à la baisse sur les loyers.
- ♦ L'État doit mettre en place un organisme mutualisé destiné à fournir caution et loyers d'avance et à assurer aux propriétaires le paiement des loyers en cas de défaillance du locataire.
- ♦ L'État, pour décourager les ghettos sociaux dans les ensembles d'habitations doit imposer que tous les programmes – collectifs ou maisons groupées, locatif ou en accession – consacrent 25 % de leur parc au logement des plus modestes. Aucune commune ne pourra compter plus de 40 % de logements sociaux.
- ♦ Dans les départements, un organisme public doit être créé, placé sous l'autorité du ministère du Logement. Il sera en charge de l'attribution des logements vacants et de la gestion des demandes adressées au parc social public et privé.

La crise de la représentation nationale est un thème récurrent dans le débat politique français. On incrimine d'ordinaire le mode de scrutin, qui ne refléterait pas suffisamment les tendances de l'électorat et les aspirations des citoyens. On dénonce, depuis le début de la V^e République, le rôle prépondérant du gouvernement et la soumission des députés. On regrette que le Parlement soit devenu la « chambre d'enregistrement » des directives européennes. On fustige classiquement des parlementaires qui seraient « coupés du réel ». Pour conclure, on s'insurge contre la « dérive monarchique » des institutions et on réclame l'instauration d'une nouvelle république.

Ces critiques masquent des points essentiels. S'il est regrettable que le mode de scrutin uninominal à deux tours exclue de l'Assemblée nationale d'importants courants politiques, il présente l'avantage, décisif, d'assurer la plupart du temps des majorités parlementaires stables et relativement homogènes.

S'il est vrai, depuis la fondation de la V^e République, que le gouvernement joue un rôle prépondérant dans l'activité législative, nos institutions s'inscrivent dans la tradition de la démocratie parlementaire : le Gouvernement n'a cessé d'être responsable devant l'Assemblée nationale, selon les procédures du parlementarisme rationalisé.

Quant aux directives et règlements émanant des institutions européennes, la France, nation souveraine peut toujours dénoncer les traités internationaux qui limitent aujourd'hui considérablement le champ des compétences de son Parlement et de son administration.

L'amateurisme et l'absentéisme de nombreux parlementaires ne sont pas la conséquence du régime politique mais l'effet de la surcharge de travail provoquée par le cumul des mandats et les activités annexes.

Telle qu'elle est esquissée, une « sixième république » ne résoudrait en aucune manière la crise de la représentation

nationale. Le retour à un parlementarisme qui se ferait par le sacrifice des prérogatives présidentielles et gouvernementales ferait réapparaître le régime d'assemblée qui provoqua l'échec final des troisième et quatrième Républiques. De surcroît, les promoteurs d'une nouvelle république parlementaire aggravent la crise de la représentation nationale :

- Ils pratiquent la « démocratie d'opinion » au vu de sondages dépourvus de valeur scientifique et ils choisissent parmi ceux-ci les tendances et aspirations qui confortent leurs intérêts et leurs tactiques.

- Ils ont généralement soutenu la prétendue « constitution européenne » qui aurait renforcé l'ensemble des processus de dépossession auxquels les citoyens sont confrontés.

Contre l'aventurisme constitutionnel, contre les tentatives réductrices et manipulatoires de la politique, la Nouvelle Action royaliste demeure fidèle à la tradition parlementaire française telle qu'elle s'est esquissée entre 1789 et 1791 et développée après 1814 et sous la monarchie de Juillet. Elle ne cessera de défendre la Constitution de la V^e République, selon la pratique et l'esprit gaullois tout en souhaitant des réformes majeures dans l'ordre de la représentation nationale :

- ♦ élection du Sénat à la proportionnelle intégrale, afin que toutes les familles politiques de la nation soient représentées et participent à l'activité législative ;
- ♦ interdiction du cumul des mandats pour les députés et les sénateurs, afin que les législateurs puissent se consacrer exclusivement à leur tâche ;
- ♦ création d'un statut de l'élu, afin que les risques professionnels ne fassent plus obstacle à l'exercice d'un mandat parlementaire ;
- ♦ limitation à deux mandats successifs ;
- ♦ obligation, pour chaque parlementaire, de se démettre de toute autre fonction et de soumettre à contrôle toute forme de revenu autre que son indemnité parlementaire.

Dérive autocratique

Le débat sur les institutions est relancé, de manière inquiétante. Alors qu'ils continuent à dénoncer vertueusement la *dérive monarchique*, les trois principaux candidats pensent et agissent de telle manière que nous pouvons craindre une dérive autocratique.

La monarchie fonctionne selon des règles de droit qui organisent les relations entre l'État et les citoyens (élections, référendum) et qui régissent les rapports entre les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire. Nous constatons chez nos voisins européens que la monarchie royale est démocratique. Certes, le chef d'État est désigné selon un principe de succession - pour garantir sa fonction arbitrale. Mais le Premier ministre, qui dirige effectivement l'action politique en fonction d'un programme de gouvernement, est, de fait, élu au suffrage universel, comme chef de la majorité, lors des élections législatives.

Dans la V^e République, le président exerce sa fonction arbitrale dans l'ambiguïté (François Mitterrand) ou de façon très théorique (Jacques Chirac) mais la Constitution assure des relations souples entre le Parlement et Gouvernement. Ainsi, plusieurs lectures de notre loi fondamentale sont possibles : selon les circonstances, la réalité du pouvoir peut être assumée par le président, par le Premier ministre, par la majorité des députés. Nous pouvons avoir nos préférences, l'essentiel est qu'il y ait du jeu pour que la machine étatique ne se bloque pas.

Ce jeu entre les pouvoirs est complexe, il comporte une bonne part d'aléatoire (les législatives décident ou non d'une

cohabitation), alors que l'autocrate est un grand simplificateur : un seul commande, sans tenir compte des limites assignées à son pouvoir et en faisant sauter le plus possible de médiations. L'autocrate ne supprime pas nécessairement la souveraineté populaire : il veut être en contact direct et permanent avec le peuple.

Tel est sans doute le fantasme qui se manifeste dans le nouveau



slogan choisi par Ségolène Royal : « *La France présidente* », c'est la relation fusionnelle entre le peuple français et leur (future ?) présidente tandis que des journalistes de gauche célèbrent follement une fonction maternante. La monarchie royale n'est pas un pouvoir paternel ni paternaliste, encore moins familial (le roi est désigné par une loi - toujours modifiable - de l'État, ainsi que son successeur). En régime de monarchie élective, la présidence de la République ne saurait être dévolue à une Mère. Terrifiante confusion de la fonction politique et du rôle familial !

Plus prosaïquement, nous voyons Ségolène Royal diriger sa campagne de manière autocratique : sans tenir compte du

programme socialiste qu'elle a approuvé, elle annonce le 18 mars une VI^e République qui sera issue d'une Assemblée constituante, précise-t-elle le lendemain. Mais, le 21 mars, la candidate déclare qu'elle prendra l'avis d'un simple « *comité consultatif constitutionnel* » avant de soumettre son projet à référendum. Nous ignorons tout du « *nouvel équilibre des pouvoirs* » - sauf que la présidente potentielle souhaite rendre compte de son mandat devant l'Assemblée nationale au mépris du principe de séparation des pouvoirs. Il y aurait aussi des comptes rendus devant un jury populaire tiré au sort, sans que l'on puisse savoir s'il y aura simple mise en scène ou mise en question de la responsabilité du chef de l'État.

Nicolas Sarkozy n'était pas moins inquiétant lorsqu'il déclarait le 15 décembre dernier que « *le président de la République n'est pas un arbitre au-dessus des partis* », « *c'est un leader* », « *ce n'est pas un homme qui se dissimule derrière (...) un Premier ministre* ». Là encore, on voudrait faire sauter les médiations qui assurent des relations relativement paisibles au sein de l'exécutif.

François Bayrou confirme clairement cette dérive autocratique : il veut que le président de la République « *détermine et conduise la politique de la nation* » (rôle dévolu au Premier ministre par l'article 20) et que le chef du gouvernement soit seulement chargé de la mise en oeuvre de cette politique.

Je n'oublie pas que les trois candidats veulent revaloriser la fonction parlementaire. Mais tous tiennent pour acquis qu'ils disposeront à l'Assemblée d'une majorité soumise à leur volonté. Leur modèle est celui du bloc pyramidal. Qu'ils aient au moins le courage de l'explicitier.

Bertrand RENOUVIN